



## «Réduire l'exposition aux ondes n'est pas justifié scientifiquement», selon les Académies

18/12/2009 12:15

D'après les Académies de médecine, des sciences et des technologies, le contenu du rapport de l'Afsset ne justifie pas la réduction de l'exposition aux radiofréquences, prônée par l'agence, qui relèverait d'un choix politique.

Dans une mise au point du 17 décembre, les scientifiques dénoncent «des allégations préjudiciables à l'expertise scientifique».

Évaluer par [Sabine Casalonga](#)

En octobre, l'Afsset a rendu un rapport d'expertise très attendu sur les radiofréquences. A la satisfaction des associations, l'incertitude scientifique était pour la première fois reconnue et surtout la réduction de l'exposition du public recommandée. Néanmoins, dans ce rapport de 500 pages, l'expertise collective de l'Afsset avait confirmé, en l'état actuel des connaissances, l'absence de «risque sanitaire avéré» lié aux portables ou aux antennes de téléphonie mobile.

Le groupe d'experts académiques approuve les conclusions du rapport de l'Afsset, mais il dénonce «les allégations qui ont inquiété sans raison l'opinion publique en faisant croire à l'existence de risques sanitaires alors que (...) ces risques ne sont pas avérés». Il souligne une présentation biaisée des résultats du rapport, l'accent ayant été mis sur la dizaine d'études ayant montré un effet des ondes (mais non répliquées) et non pas sur les études beaucoup plus nombreuses démontrant l'absence d'effets. «Alors que le rapport contenait tous les éléments propres à rassurer les différents acteurs, nous avons été très étonnés de constater une augmentation des inquiétudes», commente André Aurengo, membre de l'Académie de médecine.

Pour rappel, selon un sondage TNS-Sofres et de l'Association française des opérateurs mobiles (Afom) publié le 3 décembre, 36% des Français pensaient en novembre, après la publication du rapport, que «les téléphones portables étaient dangereux pour la santé» contre 29% au mois d'août précédent.

Selon les experts académiques, l'avis de l'Afsset répondait à la volonté politique d'obtenir un consensus avec les associations. «Mais ce n'est pas ce qu'on attend d'une agence sanitaire», s'insurge Pierre-Etienne Bost de l'académie des technologies. «Ce qui nous a choqué, c'est cette manière de faire endosser aux experts une décision d'ordre politique, pour nous c'est un déni d'expertise», confirme André Aurengo.

La mise au point sur le rapport d'expertise de l'Afsset publiée par les trois académies vise à «éclairer les décideurs et les tribunaux sur les questions liées aux antennes», selon Pierre-Etienne Bost. Cet avis de deux pages met en exergue les passages du rapport démontrant l'absence de risque avéré.

Paradoxalement, les académiciens ne se disent pas opposés à la réduction des «points noirs électromagnétiques» (où les niveaux d'exposition aux antennes-relais sont largement au-dessus de la moyenne nationale), non pas pour des raisons d'ordre scientifique, mais parce que ce sont des «mesures de bon sens» et «raisonnables, dont le coût n'est pas trop élevé».

Enfin, l'Académie de médecine a annoncé qu'elle réaliserait un bilan sur l'application du principe de précaution afin de montrer comment son usage peut parfois avoir des impacts pires que le risque qu'il entend éviter, comme la suppression de la vaccination contre l'hépatite B chez les lycéens qui aurait entraîné des milliers de décès évitables, selon ses membres.